

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 6 mai 2019, tenue à 20 h 00 à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 95, rue Saint-Charles, Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Sont présents : Madame Sonia Larrivée Mairesse
 Madame Mélissa Lord Conseillère, siège no 1
 Monsieur Gilles Pelletier Conseiller, siège no 2
 Monsieur Patrick Beaulieu Conseiller, siège no 3
 Monsieur Frédéric Beaulieu Conseiller, siège no 5
 Madame Marie-Eve Pelletier Conseillère, siège no 6

Madame Annie Jalbert, conseillère siège numéro # 4 est absente.

Monsieur Denis Ouellet, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

05-19-8747 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, attendu que le point varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Adoptée

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3. ADMINISTRATION

3.1. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE CONSEIL DE L'OFFICE D'HABITATION DU TÉMISCOUATA

3.2. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION : UN SOUTIEN FINANCIER À L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU TÉMISCOUATA INC. ENTRE -AMIS

3.3. CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES – ÉCOLE SECONDAIRE DE CABANO

3.4. PUBLICITÉ POUR FÉLICITER LES GAGNANTES DE LA DICTÉE RICHELIEU

3.5. MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO : 01-19-8685

3.6. MAMH – SUIVI DU DOSSIER POUR INVITER MONSIEUR DENIS CÔTÉ DES AFFAIRES MUNICIPALES À VENIR PRÉSENTER LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

3.7. RÉOLUTION CONCERNANT LA TARIFICATION POUR L'ACQUISITION D'UN CELLULAIRE POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE

3.8. RÉOLUTION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE DES LOISIRS, LE GYMNASSE, LA NOUVELLE CASERNE

3.9 DOSSIER DU LAC DOLE ET DU TOURISME

3.10 RÉSOLUTION D'APPUI AU DÉPUTÉ DE RIMOUSKI-NEIGETTE – TÉMISCOUATA – LES BASQUES, GUY CARON RELATIF À L'ÉLIMINATION TOTALE DES DÉCHETS D'EMBALLAGE

3.11 DEMANDE DU CLUB DE GOLF DE LA VALLÉE DU TÉMISCOUATA POUR LE RENOUELEMENT DE NOTRE PUBLICITÉ ANNUELLE – TROU NUMÉRO # 15

4. TRÉSORERIE

4.1. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1. Liste des dépenses incompressibles payées en avril 2019 (annexe 1)

4.1.2. Rémunération des employés municipaux et des élus (annexe 2)

4.1.3. Engagements des dépenses - voirie (annexe 3) – Point en construction

4.1.4. Autorisation de paiement des dépenses (annexe 4) et autres dépenses après la fermeture du mois

4.1.5. Suivi des dépenses en lien avec le budget 2019 – En construction : présentation prévue aux membres du conseil municipal en début d'année 2020.

5. PRÉSENTATION DES DOSSIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX

6. TRAVAUX MUNICIPAUX

6.1 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE L'AMENDE DE LA CNESST RELATIF À UN ACCIDENT DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO # 01-0021

6.2 RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UN ESCABEAU-ÉCHELLE DANS LA PARTIE DE L'INVENTAIRE DU GARAGE AFIN DE RESPECTER LES NORMES DE LA CNESST

6.3 ACCEPTATION-MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO # 04-19-8735 POUR L'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

6.4 ACCEPTATION DU SOUMISSIONNAIRE POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

6.5 ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER AUX TRAVAUX PUBLICS

6.6 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS NUMÉRO # 01-0040

6.7 RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR POUVOIR INTERVENIR SUR SON RÉSEAU LORS DE TRAVAUX MUNICIPAUX,

6.8 RÉSOLUTION POUR ATTRIBUER À MADAME CLAIRE BEAULIEU LE CONTRAT D'ENTRETIEN FLORAL DE LA MUNICIPALITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 INITIATIVE DE LA MRC DE TÉMISCOUATA - ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DES LOCAUX DES ÉCOLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-DES-LACS À DES FINS DE SERVICES AUX SINISTRÉS EN CAS DE SINISTRES ET AUTRES ÉVÉNEMENTS**
- 7.2 ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION ET LE BRANCHEMENT DE LA NOUVELLE CASERNE INCENDIE À LA FIBRE OPTIQUE**
- 7.3 ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR AUTORISER LA RELOCALISATION DES INSTALLATIONS DE BELL TÉLÉPHONE DANS LE RÉAMÉNAGEMENT DES POTEAUX D'HYDRO QUÉBEC SUR LE TERRAIN DE LA NOUVELLE CASERNE INCENDIE**
- 7.4 RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 8 À L'ENTREPRISE MAURICE BÉRUBÉ ET FILS AU MONTANT DE 445 946,68 \$**

8. URBANISME

- 8.1 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO # 04-19-8745 QUI PERMETTAIT AU MTQ L'ACQUISITION D'UNE SUPERFICIE SUPPLÉMENTAIRE COMME EMPRISE ADDITIONNELLE AU PROJET DE L'AUTOROUTE 85**

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 ADHÉSION ANNUELLE 2019-2020 À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT (URLS) DU BAS-SAINT-LAURENT**
- 9.2 DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB POUR QUE LA MUNICIPALITÉ ACCORDE LE PRÊT DE BARRICADES ET DE TABLES DE PIQUE-NIQUE**
- 9.3 RÉOLUTION ACCORDANT AUX LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ LE MANDAT D'ÉLABORER ET PRÉSENTER LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DES LOISIRS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMADA**
- 9.4 PROJET INITIÉ PAR LA MRC DE TÉMISCOUATA - LETTRE D'APPUI À LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-LOUIS-DU HA! HA! DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE VALORISATION DE LA LECTURE ET DE L'ÉCRITURE**
- 9.5 AUTORISATION À DEUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX EN LOISIR DE S'INSCRIRE ET SUIVRE LA FORMATION À TREMPIN SANTÉ QUI AURA LIEU AU BIC – SECTEUR DE RIMOUSKI**
- 9.6 RÉOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE DE TROIS (3) ÉTUDIANTS AU CAMP DE JOUR AU COURS DE LA SAISON ESTIVALE 2019**

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

05-19-8748 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2019.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

3.1. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE CONSEIL DE L'OFFICE D'HABITATION DU TÉMISCOUATA

05-19-8749 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Sonia Larrivée, mairesse, à titre de représentant(e) de la Municipalité de Saint-Louis-du Ha! Ha! pour siéger sur le conseil d'administration du Regroupement des Offices municipaux d'Habitation des municipalités du territoire témiscouatain, connu sous la nouvelle identité d'Office d'Habitation du Témiscouata.

Adoptée

3.2. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION : UN SOUTIEN FINANCIER À L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU TÉMISCOUATA INC. ENTRE -AMIS

05-19-8750 :

Sur la proposition de monsieur Patrick Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un soutien financier à l'Association des personnes handicapées du Témiscouata Inc. Entre-Amis pour la somme de 200.00 \$.

Adoptée

3.3. CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES – ÉCOLE SECONDAIRE DE CABANO

05-19-8751 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la remise de treize (13) prix de 50.00 \$ aux treize (13) finissants de l'École Secondaire de Cabano, attendu que ces treize (13) finissants sont issus de notre Municipalité.

Adoptée

3.4. PUBLICITÉ POUR FÉLICITER LES GAGNANTES DE LA DICTÉE RICHELIEU

05-19-8752 :

Sur la proposition de madame Marie-Eve Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter dans le Journal InfoDimanche les gagnantes de Saint-Louis-du Ha! Ha! dans le cadre de la dictée Richelieu pour un coût de 105.00 \$, taxes en sus.

Adoptée

3.5. MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO : 01-19-8685

05-19-8753 :

Considérant le désir des conseillers d'avoir des communications respectueuses, représentatives des valeurs de la collectivité et à la hauteur de ses attentes et de sa fierté, il est proposé par madame Marie-Eve Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à ce que la direction générale et les employés municipaux soient vigilants dans les écrits quotidiens et dans les publications de son Journal local en retirant systématiquement les textes non conformes jusqu'à ce que ceux-ci soient présentés dans un langage respectueux, compréhensible et avec le moins de fautes possibles.

Ce qu'il est important à retenir c'est que les écrits sont à l'image des citoyens d'une communauté comme celle de Saint-Louis-du Ha! Ha! et c'est sur cette base qu'il est construit notre avenir, notre développement et c'est ce qui attire les gens et les entreprises à venir vivre avec nous.

Soyons fier de ce que nous sommes, parce que l'on devient ce que nous sommes avec le construit de nos actions!

Adoptée

3.6. MAMH – SUIVI DU DOSSIER POUR INVITER MONSIEUR DENIS CÔTÉ DES AFFAIRES MUNICIPALES À VENIR PRÉSENTER LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

05-19-8754 :

Sur la proposition de madame Marie-Eve Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir à ceux qui le désirent, sur approbation du conseil municipal, de perfectionner leur savoir en adhérant à une des formations dispensées par la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), considérant que la FQM possède une spécialité en droit municipal de par les avocats spécialistes qui gravitent autour de cette organisation. Une autorisation du conseil municipal est cependant nécessaire avant toute démarche d'inscription.

Adoptée

3.7. RÉOLUTION CONCERNANT LA TARIFICATION POUR L'ACQUISITION D'UN CELLULAIRE POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE

05-19-8755 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un remboursement de 30.00 \$ à la direction générale pour les coûts mensuels d'acquisition d'un téléphone cellulaire.

Adoptée

3.8 RÉSOLUTION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE DES LOISIRS, LE GYMNASSE, LA NOUVELLE CASERNE

05-19-8756 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction générale à élaborer un devis pour appels d'offres afin d'inviter deux, trois ou quatre personnes ou entreprises à soumissionner sur ce futur contrat.

Adoptée

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Denis Ouellet quitte la salle de 20h18 à 20h20, le temps de récupérer les lettres nécessaires pour remettre à la conseillère au siège numéro # 6, madame Marie-Eve Pelletier.

3.9 DOSSIER DU LAC DOLE ET DU TOURISME

05-19-8757 :

Sur la proposition de monsieur Patrick Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de répondre favorablement à la demande du conseil d'administration du Lac Dole en remplacement la conseillère, madame Marie-Eve Pelletier, à titre de représentante de la Municipalité de Saint-Louis-du Ha! Ha! Certains membres du conseil municipal demandent également que madame Pelletier soit remplacée au tourisme à titre de représentante du conseil municipal.

Adoptée

3.10 RÉSOLUTION D'APPUI AU DÉPUTÉ DE RIMOUSKI-NEIGETTE – TÉMISCOUATA – LES BASQUES, GUY CARON RELATIF À L'ÉLIMINATION TOTALE DES DÉCHETS D'EMBALLAGE

05-19-8758 :

Sur la proposition de madame Marie-Eve Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la démarche entreprise par le député, monsieur Guy Caron, suite à la présentation du projet de loi C-429 par son homologue néo-démocrate, monsieur Nathan Cullen, qui vise à réduire les déchets, à établir des normes claires en ce qui concerne le recyclage tout en réduisant le coût des sites d'enfouissement.

La Loi sur l'élimination totale des déchets d'emballage est une étape essentielle dans la protection de l'environnement et dans la réduction du coût de traitement des déchets pour les municipalités puisqu'à l'heure actuelle, les municipalités dépensent plus de 3 milliards de dollars par année dans la gestion des déchets. Cette Loi, ces mesures d'atténuation, visent à ce que les organisations de production de ces produits

d'emballage utilisent dans la composition de ces matériaux qu'ils soient recyclables ou compostables afin de contribuer à réduire l'impact de nos comportements sur l'environnement.

Adoptée

3.11 DEMANDE DU CLUB DE GOLF DE LA VALLÉE DU TÉMISCOUATA POUR LE RENOUELEMENT DE NOTRE PUBLICITÉ ANNUELLE – TROU NUMÉRO # 15

05-19-8759 :

Sur la proposition de monsieur Patrick Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre publicité pour le contrat argent au trou numéro # 15, au Club de golf de la Vallée du Témiscouata au coût de 1 250.00 \$, taxes en sus.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

4.1. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1. Liste des dépenses incompressibles payées en avril 2019 (annexe 1)

4.1.2. Rémunération des employés municipaux et des élus (annexe 2)

<u>DATE</u>	<u>À L'ORDRE DE</u>	<u>MONTANT</u>
AVRIL 2019	Rémunération (brute) employée (24 mars au 27 avril 2019)	54 930.27 \$

Adoptée

4.1.3. Engagements des dépenses - voirie (annexe 3) – Point en construction

4.1.4. Autorisation de paiement des dépenses (annexe 4) et autres dépenses après la fermeture du mois

05-19-8760 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 48 432.42 \$. (Annexe 4)

Adoptée

4.1.5. Suivi des dépenses en lien avec le budget 2019 – En construction : présentation prévue aux membres du conseil municipal en début d'année 2020.

5. PRÉSENTATION DES DOSSIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Les membres du conseil municipal présentent à tour de rôle leurs dossiers respectifs.

6. TRAVAUX MUNICIPAUX

6.1 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE L'AMENDE DE LA CNESST RELATIF À UN ACCIDENT DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO # 01-0021

05-19-8761 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de l'amende de 3 532.00 \$ à la CNESST, relatif à l'accident de travail qu'a subi l'employé numéro # 01-0021 lors de l'utilisation de la perceuse à colonne.

Adoptée

6.2 RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UN ESCABEAU-ÉCHELLE DANS LA PARTIE DE L'INVENTAIRE DU GARAGE AFIN DE RESPECTER LES NORMES DE LA CNESST

05-19-8762 :

Reporté.

Adoptée

6.3 ACCEPTATION-MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO # 04-19-8735 POUR L'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

05-19-8763 :

Sur la proposition de madame Mélanie Lord, il est résolu à l'unanimité de modifier la résolution numéro # 04-19-8735 et d'accepter la soumission la plus basse pour la fourniture de calcium servant d'abat-poussière, pour une quantité de 15 ballots à 575.00 \$ taxes en sus.

Adoptée

6.4 ACCEPTATION DU SOUMISSIONNAIRE POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

05-19-8764 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la demande de trois ou quatre soumissions pour le marquage de la chaussée dans les rues de la municipalité et de retenir la soumission la plus basse.

Adoptée

6.5 ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER AUX TRAVAUX PUBLICS

05-19-8765 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au réengagement de l'employé saisonnier numéro # 01-0035 pour faire des travaux d'entretien et de voirie d'été et pour aider aux autres employés réguliers de la municipalité, en majorant son salaire selon ce que la municipalité a prévu pour l'année 2019.

Adoptée

6.6 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS NUMÉRO # 01-0040

05-19-8766 :

Sur la proposition de monsieur Patrick Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de

l'employé numéro # 01-0040, ce dernier ayant accepté un emploi dans une autre entreprise.

Adoptée

6.7 RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR POUVOIR INTERVENIR SUR SON RÉSEAU LORS DE TRAVAUX MUNICIPAUX

05-19-8767 :

Attendu que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports du Québec;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Attendu que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

Attendu que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu que la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2019, et qu'elle autorise monsieur Denis Ouellet, directeur général, à signer le permis.

Adoptée

6.8 RÉSOLUTION POUR ATTRIBUER À MADAME CLAIRE BEAULIEU LE CONTRAT D'ENTRETIEN FLORAL DE LA MUNICIPALITÉ

05-19-8768 :

Sur la proposition de madame Marie-Eve Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de réengager madame Claire Beaulieu pour l'entretien floral de la municipalité aux mêmes conditions de l'année 2018, en majorant son salaire selon ce que la municipalité a prévu pour l'année 2019.

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 INITIATIVE DE LA MRC DE TÉMISCOUATA - ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DES LOCAUX DES ÉCOLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-DES-LACS À DES FINS DE SERVICES AUX SINISTRÉS EN CAS DE SINISTRES ET AUTRES ÉVÉNEMENTS

05-19-8769 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de signer l'entente relative à l'utilisation des locaux des écoles de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs à des fins de services aux sinistrés, centres d'hébergement et autres usages en cas de sinistre.

Cette entente vise essentiellement les sinistres majeurs qui nécessitent l'évacuation de résidents de municipalités de la MRC de Témiscouata.

La municipalité assure la responsabilité de l'entretien et de la sécurité des locaux utilisés et de son contenu pendant qu'elle les occupe.

La municipalité s'engage à payer le coût des réparations nécessaires et du remplacement de matériel endommagé à la suite de son utilisation pour la période de l'urgence.

Les frais additionnels encourus par la Commission scolaire aux fins de l'exécution des présentes, y compris le salaire du personnel et les frais reliés à l'adaptation des équipements et des locaux aux besoins du plan des mesures d'urgence seront à la charge de la municipalité et seront remboursés à la Commission scolaire.

La municipalité assumera la responsabilité de la sécurité des personnes présentes sur les lieux lors de sinistre ainsi que des biens de la Commission scolaire et fournira le personnel ainsi que les équipements requis pour s'acquitter de cette obligation.

En dernier lieu, il est autorisé à madame Sonia Larrivée, mairesse et monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier de signer la présente entente.

Adoptée

7.2 ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION ET LE BRANCHEMENT DE LA NOUVELLE CASERNE INCENDIE À LA FIBRE OPTIQUE

05-19-8770 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de la MRC de Témiscouata, de procéder au prolongement et à l'installation de la fibre optique à la nouvelle caserne de pompiers. Le coût du branchement avant taxes pour un branchement similaire effectué à la Municipalité de Saint-Médard est prévu pour la somme de 22 400.00 \$.

Cependant, une visite du terrain au cours des semaines qui ont suivi, ont fait ressortir une difficulté supplémentaire, soit celle de traverser l'autoroute via le viaduc. Des coûts additionnels seront à prendre en considération. Par contre, pour le moment, aucune estimation n'a pu être fournie.

Par ailleurs, les coûts de ces travaux seront intégrés à l'intérieur du projet global et seront recevables à la hauteur du montant de la subvention de 65%, tel que prévu dans l'entente.

Ces nouvelles installations auront des répercussions sur le développement de la municipalité puisque de nouvelles entreprises pourront bénéficier de ces installations optiques. Celles-ci permettront possiblement de générer des revenus futurs à la Municipalité.

Adoptée

7.3 ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR AUTORISER LA RELOCALISATION DES INSTALLATIONS DE BELL TÉLÉPHONE DANS LE RÉAMÉNAGEMENT DES POTEAUX D'HYDRO QUÉBEC SUR LE TERRAIN DE LA NOUVELLE CASERNE INCENDIE

05-19-8771 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les coûts additionnels de l'entreprise Bell au montant approximatif de 25 595.00 \$ pour procéder aux réaménagements de leurs installations dans la nouvelle configuration des poteaux hydro-électriques de Hydro Québec, attendu que ces frais seront intégrés à l'intérieur des coûts du projet et que ceux-ci seront également considérés pour la subvention de 65 %.

Adoptée

7.4 RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 8 À L'ENTREPRISE MAURICE BÉRUBÉ ET FILS AU MONTANT DE 445 946,68 \$

05-19-8772 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement de la recommandation de paiement numéro # 8 de monsieur Gabriel Lavoie de LGT, technicien en mécanique de bâtiment à l'entreprise Maurice Bérubé et Fils inc. au montant de 445 946.68 \$, taxes incluses.

Suite à la réception du certificat de paiement numéro #8, le montant a été révisé pour 401 352.00 \$ taxes incluses.

Adoptée

8. URBANISME

8.1 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO # 04-19-8745 QUI PERMETTAIT AU MTQ L'ACQUISITION D'UNE SUPERFICIE SUPPLÉMENTAIRE COMME EMPRISE ADDITIONNELLE AU PROJET DE L'AUTOROUTE 85

05-19-8773 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la modification de la résolution en ajoutant le numéro de lot 3 225 796 aux autres numéros de lots inscrits dans la résolution numéro # 04-19-8745.

Adoptée

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 ADHÉSION ANNUELLE 2019-2020 À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT (URLS) DU BAS-SAINT-LAURENT

05-19-8774 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion de la Municipalité à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport (URLS) au montant de 150.00 \$.

Adoptée

9.2 DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB POUR QUE LA MUNICIPALITÉ ACCORDE LE PRÊT DE BARRICADES ET DE TABLES DE PIQUE-NIQUE

05-19-8775 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le prêt de barricades et de tables de pique-nique pour l'activité reliée au 30^e anniversaire de la fondation des Chevaliers de Colomb de Saint-Louis-du Ha! Ha! qui se tiendra au centre des loisirs le 8 juin 2019.

Adoptée

9.3 RÉSOLUTION ACCORDANT AUX LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ LE MANDAT D'ÉLABORER ET PRÉSENTER LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DES LOISIRS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMADA

05-19-8776 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Diane Bossé à procéder à l'élaboration et la présentation d'un projet d'aménagement du terrain des loisirs de Saint-Louis-du Ha! Ha! ce projet doit être élaboré en collaboration avec le comité des loisirs composé de la mairie, du ou des conseillers responsables des loisirs et de la direction générale et une résolution doit entériner ce choix en vue d'obtenir un aménagement optimal répondant à l'ensemble des besoins des différentes générations qui composent la population de la Municipalité de Saint-Louis-du Ha! Ha!

Adoptée

9.4 PROJET INITIÉ PAR LA MRC DE TÉMISCOUATA - LETTRE D'APPUI À LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-LOUIS-DU HA! HA! DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE VALORISATION DE LA LECTURE ET DE L'ÉCRITURE

05-19-8777 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet de la bibliothèque qui permet de valoriser la lecture et l'écriture dans la municipalité. Cet appui a également comme obligation de défrayer les frais du formateur et ceux associés aux paiements de l'achat de matériaux.

Adoptée

9.5 AUTORISATION À DEUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX EN LOISIR DE S'INSCRIRE ET SUIVRE LA FORMATION À TREMPLIN SANTÉ QUI AURA LIEU AU BIC – SECTEUR DE RIMOUSKI

05-19-8778 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de permettre à deux employés de la Municipalité, Diane Bossé et Jennifer Jones, de suivre la formation qui se tiendra au Bic près de Rimouski. La formation est gratuite et les frais de repas et de déplacement sont assumés par COSMOSS Témiscouata.

Adoptée

9.6 RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE DE TROIS (3) ÉTUDIANTS AU CAMP DE JOUR AU COURS DE LA SAISON ESTIVALE 2019

05-19-8779 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'engager trois (3) étudiantes pour le camp de jour pour la saison estivale 2019.

Adoptée

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

05-19-8780 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de levée la séance, il est 21h16, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

Sonia Larrivée, mairesse

Denis Ouellet, Directeur-général &
Secrétaire-trésorier

Je, Sonia Larrivée, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sonia Larrivée, mairesse